



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2007

PR-565

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Genève-Plainpalais (création d'une zone de verdure et de trois zones des bois et forêts) au lieu-dit Pont-Butin.

Le Secrétaire:

Pascal Rubeli

Certifié conforme:

Le Président:

Guy Dossan